

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE BASE

\*\*\*\*\*  
DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'EST

\*\*\*\*\*  
DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE LOM ET  
DJEREM

\*\*\*\*\*  
GROUPE SCOLAIRE BILINGUE « LES ETOILES »  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

\*\*\*\*\*  
MINISTRY OF BASIC EDUCATION

\*\*\*\*\*  
EAST REGIONAL DELEGATION

\*\*\*\*\*  
DIVISIONAL DELEGATION OF LOM AND DJEREM  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
PRIVATE BILINGUAL SCHOOL "LES ETOILES"  
\*\*\*\*\*

## REGLEMENT INTERIEUR DES ELEVES

1. Les classes vont de 7h30 à 14h les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredi. Les Mercredis, elles vont de 7h30 à 12h00. Les maternelles débutent à 8h00.
2. L'élève est tenu d'être à l'école chaque lundi et mercredi à 7h10 au plus tard pour prendre part à la cérémonie de levée des couleurs. Les autres jours, il doit arriver au plus tard 10 min avant le début effectif des cours. Pour la Maternelle : 7h50 ; Pour le Primaire : 7h20. Il n'en repart qu'à l'heure réglementaire de sortie.
3. Il est astreint au respect des enseignants et de ses camarades envers qui il doit également être poli.
4. Il est tenu d'arriver à l'école tous les jours dans un état de propreté :
  - Cheveux courts (garçons et filles) ou tressés (filles)
  - Ongles courts
  - Tenues sans tâche et repassée
  - Chaussures exclusivement fermées et propres
5. Aucune sortie aux heures de classe n'est permise sauf cas de maladie où il doit être accompagné.
6. Il est strictement interdit :
  - De se livrer aux jeux brutaux (lancer les pierres, du sable...) ;
  - De monter sur les chaises et tables ;
  - D'écrire sur les murs ou de les salir ;
  - De lutter avec les camarades ;
  - D'apporter les objets dangereux (couteaux, lames de rasoir, clous...)
7. Il est tenu de se présenter à l'école chaque jour avec ses goûters et sa boisson.
8. Il est tenu de prendre soins des livres mis à sa disposition par l'école. Tout livre abîmé ou égaré sera remplacé par les parents.